

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 AOÛT 2022

Présents : Olivier COLIN, Lydia CASTELLE, Jean-Claude MISTROT, David TAVASANI, Jean-Pierre VIALATTE, Jean-Luc LARROUY, Brice DAVEZAC, Patricia SUFFRAN

Excusés : Laurent SALLES, Frédéric PONT

Absents :

ORDRE DU JOUR

- Délibération décision modificative sur le budget 2022, section investissement
- Délibération pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Délibération pour la prise en compte d'une concession communale au cimetière
- Délibération tarification location salle des fêtes
- Adoption de l'arrêté de Police et du règlement du cimetière
- Adoption du règlement de la base de loisirs
- Adoption de l'arrêté de Police concernant la limitation de vitesse en agglomération
- Adoption de l'arrêté de Police concernant la limitation de tonnage sur la voie communale
- Questions diverses

Ouverture du conseil municipal à : 21heures 00

Secrétaire : Lydia CASTELLE

Quorum : atteint

▪ Délibération décision modificative sur le budget 2022, section investissement.

Monsieur le maire présente la proposition de la décision modificative numéro 1 2022 pour approvisionner la section dépense investissement d'un montant de 3 220 euros.

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

. Délibération pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

DGFIP impose au 1^{er} janvier 2024 le nouveau module (règles budgétaires assouplies).

Nous faisons parti des communes volontaires pour le tester à partir de maintenant.

Monsieur le maire propose que la commune, dont la population est de 240 habitants et conformément aux disposition réglementaires visées adopte le référentiel M57 dans sa version abrégé.

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

. Délibération pour la prise en compte d'une concession communale au cimetière

Dans le cadre réglementaire des cimetières , Monsieur le maire demande l'autorisation de réserver une concession communale destiné à l'inhumation des défunts pour lesquels il n'a pas été acquis de concession ou les personnes de passages.

Il est proposé la concession numéro 9

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

. Délibération tarification location salle des fêtes

Monsieur le maire propose de réviser la tarification et le montant de la caution pour la location salle des fêtes. Il est proposé :

120,00 Euros le week-end et 30,00 euros par jours supplémentaires.

Caution : 1500,00 euros

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

. Adoption de l'arrêté de Police et du règlement du cimetière

Monsieur le maire propose la modification du règlement du cimetière datant de 2016, en rajoutant l'interdiction des gros travaux (constructions et grosses rénovations des concessions) du 15 octobre au 31 mars.

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

. Adoption du règlement de la base de loisirs

Suite à la mise en place de nouvelles installations sur la base de loisirs, Monsieur le maire propose la modification du règlement datant de 2019

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

. Adoption de l'arrêté de Police concernant la limitation de vitesse en agglomération

Monsieur le maire propose d'étudier le passage de toute l'agglomération à 30 km/heures.

Cette étude sera demandée au secteur routier du département et validée par la Sous-préfecture.

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

. Adoption de l'arrêté de Police de limitation de tonnage sur voie communale

Monsieur le maire propose d'étudier la limitation des tonnages sur le carélot du Figuier considérant la dangerosité de la pente.

Adoptée, après les explications du Maire

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

. Questions diverses

Présentation de l'offre pour les travaux divers sur la commune.

Remarque par un Conseiller concernant l'état de l'environnement aux entrées du village.

Fin du Conseil municipal à 23heures00